

DEMANDE LOCATION HIVERNAGE 2025-2026

Entre le 1er Novembre et le 31 Mai 2026

Cadre réservé au port
N° d'inscription :
Date de la demande : ... / ... /
capitainerie.joinville@pemb.fr

NOM* : PRENOM* :

ADRESSE* :

CODE POSTAL* : VILLE* :

e-mail* : Mobile* :

Le demandeur demande un emplacement dans le Port de Plaisance pour y séjourner avec le bateau dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du bateau* : Type* :

Longueur hors tout* : Largeur* : Tirant d'eau* : Tirant d'air* :

Quartier et numéro d'immatriculation* :

Cie d'assurance* :

N° de contrat* : Agent* : N° tel* :

Port d'attache : Bateau équipé d'une cuve à eaux noires* ☐ Oui
☐ Non

DUREE DE RESERVATION DEMANDEE*

Les réservations entre le 1er Mai et le 31 octobre se font uniquement par semaine entière.

Il est possible de cumuler plusieurs semaines.

Aucune dérogation aux dates définies ci-dessous ne sera acceptée.

L'arrivée est fixée le samedi après 15 heures et le départ le samedi avant 10 heures.

Arrivée	Départ
Du /05/2026	Au /05/2026
Du /06/2026	Au /06/2026
Du /07/2026	Au /07/2026
Du /08/2026	Au /08/2026
Du /09/2026	Au /09/2026
Du /10/2026	Au /10/2026

(*) sont obligatoires

Fait à : Le / .. /

Signature du demandeur

Documents à fournir*

- ☐ Carte de circulation R/V
- ☐ Attestation Assurance valide
- ☐ Copie d'une pièce d'identité du / des propriétaire(s) du bateau (recto verso) en cours de validité
- ☐ Justificatif de domicile (- de 3 mois) facture EDF / GDF, imposition...;
- ☐ Coque en acier : copie du dernier rapport d'expertise (datant de moins de 10 ans)
- ☐ Photo du bateau

La présente demande ne donne pas d'emplacement d'office dans le port.
Les affectations sont faites suivant les disponibilités
Le fait d'avoir séjourné dans le port par le passé ne donne pas lieu à une quelconque priorité

L'attestation d'assurance couvrant les risques suivants est à fournir obligatoirement:
Dommages causés aux ouvrages du port.
Dommages causés aux tiers à l'intérieur du port.
Renflouement et enlèvement de l'épave en cas de naufrage dans les limites du port.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Paris Est M&B collecte ces informations pour la gestion et le suivi administratif et financier de votre demande. Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante :, en joignant la copie de votre pièce d'identité..

La sous location (Air B&B et autres) d'un bateau ou emplacement est strictement interdite. Le départ du bateau peut être exigé.